



Fédération Départementale des
CHASSEURS
De Meurthe et Moselle

Pour le retour du Petit Gibier
en Meurthe et Moselle

Fiche technique N° 3

MAI 2000

LE BELISLE AU PETIT TAS DE FUMIER



Photo N°1

Pour conserver des piègeurs motivés , nous devons leur proposer des moyens simples, efficaces et faciles à mettre en place.

Le piégeage au tas de fumier avec des pièges à lacets de type « Bélisle » mis au point par le service technique de la Fédération des Chasseurs de la Somme en est l'illustration parfaite.

Vous aurez besoin de deux pièges « BELISLE », d'un grand seau de fumier, d'un appât (corbeau, pie, poule, lapin...), de trois bons piquets, de deux morceaux de chaînes de 25 cm, deux doubles émerillons, deux attaches rapides et d'un sac de balle de blé ou de fleur de foin pour recouvrir les pièges.

Le tas de fumier est disposé en plaine afin que le prédateur soit le plus en confiance possible. Eviter la forêt et les lisières.

Avant de mettre en place vos pièges, vous disposerez de nombreux appâts pendant un mois afin de déterminer les secteurs fréquentés par les renards.

Ensuite, vous pourrez disposer les pièges.

Vous préparez les pièges à la maison comme sur la photo N°1. Il n'est pas utile de les laver, de les faire bouillir et de les paraffiner comme pour les pièges à palettes.

Un fois sur place, disposez le fumier au sol sur une épaisseur de 5 à 10 cm .

Au centre, enfoncez un piquet où vous attacherez solidement l'appât à l'aide d'un morceau de fil de fer de 30 cm environ. Si vous n'attachez pas votre appât, le renard s'en saisit et repart avec sans se faire prendre.

De chaque côté de l'appât, enfoncez un bon piquet (60 cm environ).



Photo N°2

Le lacet est disposé sur chaque piège comme sur la photo N°2. Le lacet passe sous la languette qui tient la palette armée. L'anti-retour est situé du côté de la mâchoire « lanceur » en lui faisant faire un demi tour car le lacet se referme plus vite.

Reliez le lacet au piquet avec un morceau de chaîne, une attache rapide et un double émerillon.

Placez un piège de chaque côté de l'appât à environ 50 ou 60 cm (Photo N°3). Les pièges sont disposés directement sur le sol. Il n'est pas nécessaire de creuser un « placeau » pour mettre les pièges.



Photo N°3

Photo N°4



Vous n'avez plus besoin de bloquer le lacet en plaçant un petit piquet derrière la plaquette.

Une fois les pièges disposés, la couverture doit être la plus légère possible. Vous pourrez utiliser du fumier sec, de la balle de grain de blé, de la fleur de foin, des résidus de pelouse séchée, des morceaux d'herbes ciselées... (Photo N°4).

Avant de partir, n'oubliez jamais d'enlever la sécurité.

Si vous respectez ces consignes, vous ne tarderez pas à prendre bon nombre de renards mais également des mustélidés et parfois même des corvidés.

N'oubliez pas que pour utiliser ces pièges, vous devez :

- Être piégeur agréé
- Faire une déclaration de piégeage en mairie
- Visiter quotidiennement les pièges dans les deux heures qui suivent le lever du soleil
- Remplir tous les jours votre carnet de piégeage
- Retourner avant le 1^{er} septembre votre compte-rendu annuel de piégeage à la Fédération Départementale des Chasseurs